

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II –2035– Ariana

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **20 185 050 dinars** à **21 867 125 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **1 682 075 dinars** et l'émission de **67 283 actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **3 septembre 2009** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 6 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **3 septembre 2009**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **3 septembre 2009** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **3 septembre 2009**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 septembre 2009**.